



**Résolution 2018-01 sur le futur Plan d'urbanisme de Montréal**  
**Resolution 2018-01 on the upcoming Urban Master Plan for Montreal**

Attendu que le Plan d'urbanisme est l'un des principaux outils qui guide et influence, sur de nombreuses années, le développement physique, social, économique et culturel de Montréal et de ses quartiers, tant au plan du bâti que de l'aménagement, des usages, de la qualité des milieux de vie et de l'identité du territoire, ainsi que pour réunir développement urbain et valeurs patrimoniales et environnementales;

Attendu que 2017 a vu la Maison Alcan, inaugurée en 1983, classée comme patrimoine national pour sa valeur exemplaire de réalisation visionnaire de développement urbain, et a marqué le 25<sup>e</sup> anniversaire du premier Plan d'urbanisme de Montréal, adopté sous l'administration du Maire Jean Doré, dont l'ancien responsable de l'urbanisme, André Lavallée, a illustré lors d'une conférence URBA le 1<sup>er</sup> mars 2018, le caractère novateur de sa vision et du processus de son élaboration;

Attendu que l'actuel Plan d'urbanisme, adopté en 2004, ne reflète plus le territoire, les responsabilités nouvelles de la Ville de Montréal résultant notamment du statut de métropole et des ententes avec les gouvernements, ni les défis actuels – par exemple, la désaffectation massive du domaine institutionnel, industriel ou commercial au centre comme dans les quartiers –, et devra être mis à jour en tenant compte de ces réalités comme de l'évolution de la société montréalaise et d'une plus grande maturité collective qu'illustrent tant les concertations et les initiatives citoyennes que l'émergence de nouveaux modèles de développement immobilier;

Attendu que le processus de mise à jour et d'élaboration du futur Plan d'urbanisme doit être exemplaire et doté du temps, des ressources, des expertises et des consultations ou concertations nécessaires pour amener une vision d'avenir inspirante et une base de cohérence des outils d'aménagement de la Ville de Montréal, de ses arrondissements et de ses quartiers, en relation avec ceux de l'agglomération et de la région métropolitaine;

Héritage Montréal énonce les principes suivant pour un Plan d'urbanisme du XXI<sup>e</sup> siècle à Montréal :

- Le Plan doit reposer sur la reconnaissance de la ville et de ses quartiers comme formant un ensemble territorial et un paysage réel, habité et doté de sens et de valeurs incarnées dans les formes bâties, anciennes et actuelles, et les réalisations de qualité des sociétés qui l'ont façonné, renouvelé et enrichi au fil des générations et de bâtisseurs.
- Le Plan doit reconnaître la valeur distinctive du patrimoine bâti, paysager, urbain et naturel de Montréal et de ses quartiers, soutenir tant sa protection et sa mise en valeur par son bon usage, son entretien et sa revitalisation que son enrichissement par des projets inspirants et innovants, et assurer une architecture de qualité d'autant plus nécessaire lors de transformations majeures comme la densification ou la démolition.

- Le Plan doit donner la vue d'ensemble pour l'aménagement et le développement humain et économique de Montréal, ainsi qu'une base cohérente et engageante pour les politiques, les projets et les programmes, tant à l'échelle de la Ville, des arrondissements et des quartiers que de la région métropolitaine.
- Le Plan doit être complété de stratégies et d'outils novateurs comme les tables de concertation, les stratégies foncières et fiscales, les projets d'innovation transitoires ou d'appropriation culturelle, les mesures d'information et de pédagogie sociale ou les grands projets urbains.
- Le Plan doit être mis en œuvre par des moyens crédibles, transparents et accessibles, tant à la population qu'aux acteurs spécialisés; par exemple, des agoras biennales réunissant les responsables de la Ville et des arrondissements, la société civile, les acteurs socio-économiques, la population et les créateurs.



**Résolution 2018-02 sur l'ensemble historique de la brasserie Molson et les complexes industriels patrimoniaux**

***Resolution 2018-02 on the historic Molson Brewery and the heritage industrial complexes***

Attendu l'annonce de la décision de relocaliser les activités brassicoles de Molson, de son actuel site où elles ont court depuis 1786 et de l'ouverture manifestée par les responsables de la compagnie à collaborer avec Héritage Montréal dans le cadre de la réaffectation de ce complexe industriel hautement patrimonial par son histoire, son architecture et sa présence emblématique dans le paysage montréalais et métropolitain;

Attendu le nombre de complexes industriels et de « sites / bâtiments-machines » d'intérêt patrimonial actuellement désaffectés ou en voie de désaffectation à Montréal; par exemple, le Silo 5 et la Pointe-du-Moulin dans le Vieux Port ou les anciennes installations de la Canada Malting et de la Dominion Bridge le long du canal de Lachine;

Attendu que cette situation pose un important défi de patrimoine et, encore davantage, de développement et de revitalisation urbaine, et que plusieurs réflexions et des consultations publiques sont en cours à cet effet; par exemple, pour le secteur Lachine Est, pour le Vieux Port, pour le quartier Sainte-Marie et de manière plus globale, pour l'Est de l'île de Montréal;

Héritage Montréal demande :

- Que le projet de réaffectation de l'ancienne brasserie Molson, cet ensemble patrimonial emblématique de la métropole et de son histoire commerciale et industrielle, soit exemplaire et inspirant pour les générations actuelles et futures afin de constituer, non seulement une réussite au plan immobilier mais surtout, un modèle et un legs digne de cette grande entreprise séculaire et de sa place dans le paysage urbain et riverain, et qu'un processus de concertation et de réflexion soit mis en place à cette fin;
- Que la Ville de Montréal, à l'occasion de projets pour l'ancienne brasserie Molson, se dote diligemment d'une stratégie efficace sur le patrimoine industriel, sa mise en valeur et sa réaffectation dans le cadre du développement de la métropole et ses quartiers, en tenant compte des réflexions menées à Montréal depuis le congrès international de 1983 dont Héritage Montréal était un des organisateurs, mais aussi des réalisations comme la reconversion des usines Angus et des exemples étrangers et des principes internationaux adoptés par l'ICOMOS en 2011.

Et offre son entière collaboration aux responsables du projet de l'ancienne brasserie Molson et à la Ville de Montréal à ce sujet.



**Résolution 2018-03 sur l'avenir des bâtiments, sites et ensembles du patrimoine institutionnel de la métropole**  
***Resolution 2018-03 on the future of the heritage institutional buildings, sites and ensembles in the greater Montreal area***

Attendu que le patrimoine institutionnel de la métropole, par sa diversité historique, fonctionnelle et architecturale, par sa présence souvent emblématique dans le paysage et dans la vie du centre-ville comme des quartiers et villages de la région métropolitaine, et par la relation particulière qui le lie aux communautés et à la population, voire à la vie collective et culturelle, en constitue un trait distinctif et une pierre d'assise de son identité comme de son économie;

Attendu la situation de plusieurs édifices patrimoniaux des réseaux de la santé et de l'éducation :

- l'ancien Hôpital de Montréal pour enfants (*Montreal Children's Hospital*) a été vendu sans condition par le gouvernement du Québec à un promoteur puis presque entièrement démoli pour faire place à un projet immobilier dérogatoire autorisé par la Ville de Montréal;
- l'ancien hôpital Royal Victoria sur le mont Royal est en bonne partie vacant tout comme l'ancien couvent des Sourdes-muettes, rue Saint-Denis;
- l'historique Hôtel-Dieu sera désaffecté en 2021 et a subi des démolitions sans permis récemment;
- bien des bâtiments et ensembles scolaires, collégiaux et universitaires présentent une grande valeur patrimoniale, formellement reconnue pour certains seulement, mais aussi d'importants défis découlant du manque d'entretien ou de l'évolution démographique de la métropole et des normes contemporaines en éducation;
- l'ancienne bibliothèque Saint-Sulpice est encore en attente d'une réanimation, malgré l'annonce conjointe du gouvernement du Québec et de la Ville de Montréal et la tenue d'un concours multidisciplinaire d'architecture;

Attendu les exemples inspirants que constituent la transmission par les Sœurs Grises de Montréal de leur maison mère à l'Université Concordia, l'acquisition par la Ville de Montréal du couvent des Religieuses hospitalières de Saint-Joseph, les réflexions de l'Université McGill pour une réaffectation cohérente de l'ancien Royal Victoria ou le projet exemplaire de l'ancienne maison mère des Sœurs de Sainte-Anne à Lachine, actuellement objet d'une consultation publique;

Héritage Montréal demande :

- Que soit créé, mis à jour et publié dans un esprit de données ouvertes, un registre du patrimoine institutionnel de Montréal et de la région métropolitaine (édifices et propriétés des réseaux de la santé et de l'éducation; édifices et propriétés gouvernementaux et municipaux; couvents; clubs; casernes, etc.) et que des moyens de communication et de concertation soient mis en place pour en faciliter la réaffectation dans le cadre de projets cohérents avec le caractère civique ou communautaire de ces sites et bâtiments;

- Qu'un financement adéquat soient établi pour l'entretien de ces propriétés patrimoniales dont la concentration importante à Montréal et dans la région métropolitaine exige des mesures particulières;
- Que des stratégies foncières soient mises en place pour permettre à ce domaine patrimonial de continuer de participer à la vie collective, en employant des outils comme l'emphytéose, la propriété séparée du sol et des bâtiments, les mesures fiscales ou les usages transitoires;
- Que les instruments d'urbanisme tout comme les politiques gouvernementales et municipales de mise en vente de telles propriétés en reconnaissent mieux le caractère et l'intérêt patrimonial, davantage que leur seul usage, et veillent à son maintien.

Et offre son entière collaboration aux autorités municipales, gouvernementales et institutionnelles à ce sujet.



**Résolution 2018-04 sur l'avenir des lieux de culte patrimoniaux de la métropole**  
***Resolution 2018-04 on the future of the heritage places of worship in the greater Montreal area***

Attendu la grande concentration et l'importance des lieux de culte patrimoniaux dans le paysage urbain, dans la vie collective et dans l'identité des quartiers et des villages du territoire métropolitain;

Attendu que ces lieux de culte et leur architecture sont le fruit de grands efforts des collectivités qui y ont réuni la somme de leurs talents et de leurs arts;

Attendu la grande diversité patrimoniale de ces édifices tant au plan des traditions religieuses, des époques de construction, anciennes comme récentes, des populations qu'ils desservent et des services communautaires ou des œuvres d'art qu'ils logent;

Considérant les caractéristiques architecturales particulières des lieux de culte et donc, la complexité propre à l'élaboration de projet de réaffectation qui poursuive dans la société actuelle, la valeur collective qui a présidé à leur construction originale;

Considérant la préoccupation pour l'avenir de ce vaste patrimoine devant la multiplication de cas de fermeture, voire de démolition;

Considérant également des réalisations comme le théâtre Paradoxe à Côte Saint-Paul, ou les réflexions et expériences en cours pour dessiner des avenues plus positives de réaffectation comme c'est le cas avec le projet St. Jax, rue Sainte-Catherine, et plus globalement, le vaste bassin d'expertise de la métropole en la matière, notamment sous l'égide du Conseil du patrimoine religieux du Québec, né en 1995 de collaborations entre les communautés catholiques, protestantes et juives de Montréal;

Héritage Montréal demande :

- Que soit créé, mis à jour et partagé un registre métropolitain des lieux de culte patrimoniaux faisant état de leurs dimensions patrimoniales, incluant les intérieurs, les éléments de mobiliers et d'art, ainsi que les sites, les archives et les rituels;
- Qu'un processus public de disposition des lieux de culte désaffectés soit mis en place, accompagné de mécanismes pour favoriser la réalisation de projets de qualité tant dans les usages que dans l'intervention architecturale;

- Qu'un centre métropolitain d'expertise soit institué à Montréal pour réunir les connaissances et développer des stratégies comme la création d'une fiducie transitoire ou l'implantation d'une fiscalité adéquate.

Et offre son entière collaboration aux autorités municipales, gouvernementales et institutionnelles à ce sujet.